

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00897
Numéro SIREN : 835 337 643
Nom ou dénomination : 123 PAUSE

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2021 sous le numéro de dépôt 4821

Désignation de l'entreprise **123 PAUSE** Néant *
 Adresse de l'entreprise **16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS** **94100 SAINT MAUR DES FOSSES**
 Numéro SIRET * **8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 1 8**
 Durée de l'exercice en nombre de mois * **12** Durée de l'exercice précédent * **12**

CERTIFIÉ CONFORMÉ
JZ YING

				Exercice N clos le 31/12/2019			
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	4 338	030	1 579	2 758	
	Immobilisations financières * (1)	040	1 000	042		1 000	
	Total I (5)	044	5 338	048	1 579	3 758	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	142	074		142
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	2 449	086		2 449	
	Charges constatées d'avance *	092	89	094		89	
	Total II	096	2 680	098		2 680	
	Total général (I + II)	110	8 019	112	1 579	6 439	
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		2 000	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées *			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			131			
	Report à nouveau			134		-1 031	
	Résultat de l'exercice			136		-4 943	
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142		-3 974	
	Provisions pour risques et charges			154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		78	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés à l'exercice N :			169		10 336	
	Produits constatés d'avance			174			
Total III			176		10 414		
Total général (I + II + III)			180		6 439		
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

DÉPÔT AU GREFFE DU
 TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
 LE 15 FEV. 2021
 SOUS LE N° 4821

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise **123 PAUSE**

Néant *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le **31/12/2019**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue	Biens	215	214	
		Services	217	218	12 081
	Production stockée * <i>(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</i>			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	12 081	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	259
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	10 934
	Impôts, taxes et versements assimilés dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244	19
	Rémunérations du personnel*			250	3 824
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	1 119
	Dotations aux amortissements*			254	867
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260	262	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	17 024
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	-4 943	
Produits financiers (III)		280	Charges financières (V)		294
			Produits exceptionnels (IV)		290
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348	300		
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	-4 943	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	314	4 943
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (Cf page 7 de la notice 2033.NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	Écart des valeurs Liquidatives sur OPCVM* 248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A) 987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A) 989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quindercies) 138		
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies) 990		
	ZFANG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer 344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire 993		
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit		346	350
		Dédution Exceptionnelles :	- art. 39 decies	655	
			- art. 39 decies A	643	
			- art. 39 decies B	645	
			- art. 39 decies C	647	
			- art. 39 decies D	648	
- Simulateur de conduite	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	354	4 943
Déficits	Déficits de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables: * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370	372	4 943

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	4 338	452		454		456	4 338				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 000	482		484		486	1 000				
TOTAL		490	5 338	492		494		496	5 338				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	712	542	867	544		546	1 579				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	712	572	867	574		576	1 579				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations		590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599					

© Logiciel MTAE

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **123 PAUSE** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises		
Immob. incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 173
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	1 173
Déficits de l'exercice	860	4 943
Total des déficits restant à reporter	870	6 116

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes de cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	380
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 123 PAUSE		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019	
		Données en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante		119	
Refacturation de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	Total 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	Total 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
	Total 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
	Total 1 + Total 2 + Total 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (Report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portée en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 1330-CVAE-NOT-SD (§ Répartition des salariés) et dans la notice n° 2033-NOT-SD (§ Cotisation foncière des

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant *

N de dépôt

EXERCICE CLOS LE **31/12/2019**

N° SIRET

8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **123 PAUSE**

ADRESSE (voie) **16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS**

CODE POSTAL **94100** VILLE **SAINT MAUR DES FOSSES**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **MME** Nom patronymique **JY** Prénom(s) **YING**

Nom marital **BRUNOIS** % de détention **100.00** Nb de parts ou actions **100**

Naissance : Date **01/03/1968** N° Département **99** Commune **LIAONING** Pays **CN**

Adresse : N° **12** Voie **GODEFROY**

Code Postal **75013** Commune **PARIS** Pays **FR**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrit en bas à droite de cette même case.
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle
 * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

8 3 5 3 3 7 6 4 3 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

123 PAUSE

ADRESSE (voie)

16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

CODE POSTAL

94100

VILLE

SAINT MAUR DES FOSSES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

CERTIFIÉ CONFORME

Société 123 PAUSE

SASU au capital de 2 000 Euros

Siège : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS

94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

RCS n°835 337 643 CRETEIL

JE Yong

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

POUR L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2019

Chers Associés,

Je vous ai réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle, afin de vous rendre compte de l'activité de notre société pour l'exercice écoulé et clos au 31/12/2019.

Les comptes de la société seront soumis à votre approbation et vous devrez vous prononcer sur l'affectation du résultat réalisé au titre de ce dernier exercice.

Les convocations pour la présente assemblée vous ont été adressées par lettre recommandée avec accusé de réception le 13/06/2020.

Préalablement à la présente assemblée, et conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous avons envoyé le texte des résolutions, l'ordre du jour, et les comptes annuels, de plus ces documents ont été tenus à votre disposition au siège social, dès l'envoi des convocations à la présente assemblée.

Les comptes que vous devez approuver aujourd'hui, ont été établis suivant les mêmes règles de présentation et méthode d'évaluation que celles retenues pour l'exercice précédent.

I- Activité de la société au cours du premier exercice écoulé, et résultat à affecter :

L'activité de notre société au cours du dernier exercice écoulé se décompose comme suit :

L'activité se traduit par un chiffre d'affaires hors taxes de 12 081 euros, dont la vente de services pour 12 081 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 12 081 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice écoulé s'élèvent à 17 024 euros, prenant en compte autres charges externes pour 10 934 euros et rémunérations du personnel pour 3 824 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 12 081 euros et le total des charges d'exploitation s'élève à 17 024 euros.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice écoulé à -4 943 euros.

Le résultat financier de la société se décompose comme suit :

Le total des produits financiers s'élève à 0 euro.

Les charges financières de la société se sont élevées à 0 euros pour l'exercice écoulé.

Compte tenu des charges et des produits financiers, le résultat courant avant impôts de la société est déficitaire de 4 943 euros.

Le résultat exceptionnel de la société s'élève à 0 euros.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 0 euros.

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 0 euros.

Les comptes de l'exercice en prenant en compte ce résultat exceptionnel se soldent par un déficit net comptable de 4 943 euros.

II- Bilan de la société :

L'actif immobilisé de la société ressort à 3 758 euros, dont les immobilisations corporelles pour 2 758 euros.

L'actif circulant de la société ressort à 2 680 euros, composé notamment de disponibilités pour 2 449 euros.

Structure des capitaux propres :

Le résultat net comptable de l'exercice ressort à -4 943 euros, et compte tenu de ce résultat les capitaux propres se décomposent comme suit :

Capital social :.....2 000 euros,

Réserve légale :..... 0 euros,

Réserve statutaire : 0 euros,
Autres réserves :0 euros,
Impôt sur les bénéfices.....0 euros
Report à nouveau : -1 031 euros,
Résultat de l'exercice :-4 943 euros,
Total capitaux propres :-3 974 euros.

A la clôture de l'exercice le total du bilan de la société s'élevait à 6 439 euros.

III- Activité de la société en matière de recherche et de développement :

L'entreprise est constamment à la recherche de nouvelles méthode pour l'exploitation de son appareil productif. Outre la recherche de toujours plus d'efficience pour satisfaire ses partenaires et ses clients, aucune activité particulière de recherche et développement n'est engagée dans la société.

IV- Dépenses somptuaires soumises à des réintégrations : Article 223 quater du Code général des impôts :

Il vous est signalé qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été réintégrée dans le résultat fiscal.

V- Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé :

Il vous est signalé qu'aucun événement significatif n'a été intervenu au cours de l'exercice 2019.

VI- Activités des filiales de la société :

L'article L.223-6 du Code de commerce prévoit que lorsqu'une société a pris, au cours d'un exercice, une participation dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers ou de la moitié du capital de cette société ou s'est assuré le contrôle d'une telle société, il en est fait mention dans le rapport présenté aux associés sur les opérations de l'exercice et, le cas échéant, dans le rapport des commissaires aux comptes.

Il vous est indiqué que notre société n'a pris aucune participation, dans aucune société, civile ou commerciale, au cours de l'exercice écoulé.

La société n'ayant aucune filiale ou participation dans des sociétés civiles ou commerciales, aucune activité n'est à signaler.

VII- Evénements importants intervenus entre la clôture de l'exercice et la rédaction du rapport de gestion :

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport de gestion.

IIX- Distributions de dividendes déjà intervenues au titre des 3 exercices précédents :

Il vous est rappelé qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue dans notre société au cours des trois derniers exercices.

IX- Evolution de l'activité de la société :

Compte tenu de l'activité de l'exercice écoulé et des premiers mois d'activités nous anticipons une augmentation des ventes.

X- Proposition d'affectation du résultat :

Il vous est proposé d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 4 943 euros, avec un ancien solde débiteur de 1 031 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur : 5 974 euros

XI- Texte des résolutions :

Vous trouverez en annexe du présent rapport les résolutions qui vous sont proposées.

La gérance espère que vous approuverez les comptes qui vous sont proposés et que vous lui donnerez entier quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

La Gérance

Ji Ying

CERTIFIÉ CONFORME

Société 123 PAUSE

SASU au capital de 2 000 Euros

JY Ying

Siège : 16 BIS AVENUE JEAN JAURÈS,

94100 SAINT MAUR DES FOSSÉS

RCS n° 835 337 643 CRETEIL

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
26/06/2020**

L'an DEUX MILLE VINGT,

Et le VINGT SIX JUIN,

A QUATORZE heures,

Les associés de la société par action simplifiée unipersonnelle 123 PAUSE se sont réunis en assemblée ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par la gérante le 13/06/2020.

Madame Ying BRUNOIS, préside la séance en sa qualité de présidente associée unique.

Sont présents les associés :

- Madame Ying BRUNOIS

Les associés présents ou représentés sont propriétaires de :

- Madame Ying BRUNOIS

Propriétaire de.....100 actions,

Soit un total de..... 100 actions.

JY

La Présidente constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour adressé aux associés.

La Présidente rappelle ensuite aux associés que l'ordre du jour de la présente assemblée générale ordinaire annuelle est le suivant :

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
26/06/2020**

- 1) Lecture du rapport de gestion de la gérance de la société par action simplifiée unipersonnelle 123 PAUSE, sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019,
- 2) Examen par les associés et approbation des comptes et du bilan de la société par action simplifiée unipersonnelle 123 PAUSE, et quitus de la gérance pour l'exercice écoulé,
- 3) Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019.

La Présidente présente alors aux associés les comptes qu'il a établi à la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions statutaires. Il a établi l'inventaire actif et passif de la société à la clôture de l'exercice, le compte de résultat et le bilan de la société.

La Présidente dépose ensuite sur le bureau de l'assemblée :

- Les comptes annuels, inventaire, compte de résultat et bilan de la société pour l'exercice clos le 31/12/2019,
- Son rapport sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2019,
- Le texte des résolutions proposées aux associés,
- Un double de chacune des convocations adressées aux associés le 13/06/2020.

La Présidente rappelle ensuite que les comptes sociaux, le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, ainsi que le texte des résolutions proposées à l'assemblée, ont été envoyés aux associés plus de quinze jours avant la date de tenue de la présente assemblée, et que pendant ce même délai l'inventaire de la société a été tenu à leur disposition au siège social de la société 123 PAUSE.

La Présidente fait ensuite lecture des différents rapports, et présente le texte des résolutions qu'il propose à l'assemblée générale, la discussion s'engage entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos au 31/12/2019, et pris connaissance des comptes et du bilan de la société pour ledit exercice, les approuve dans leur totalité tels qu'il lui ont été présentés et donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT :

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée général prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le déficit de l'exercice s'élevant à 4 943 euros, avec un ancien solde de report à nouveau débiteur de 1 031 euros, de la manière suivante :

- En report à nouveau débiteur : 5 974 euros

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame Ying BRUNOIS

JI Ying

J Y